

PRIORITÉ À LA MATERNELLE 4 ANS, EN MILIEU DÉFAVORISÉ



LA PETITE HISTOIRE DE LA MATERNELLE 4 ANS

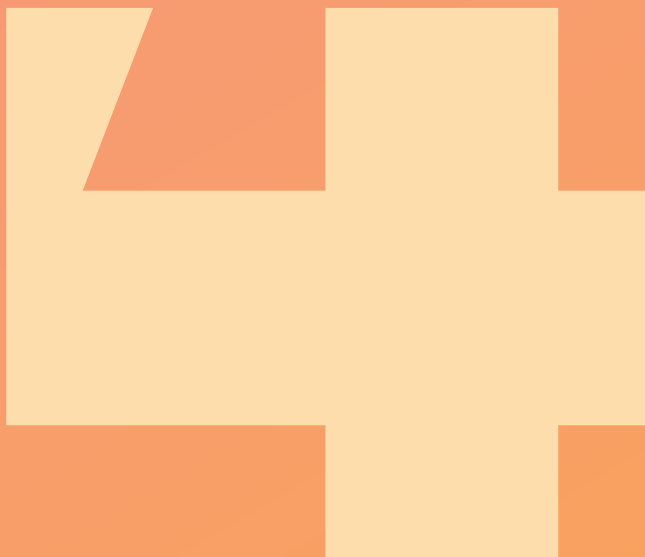
La maternelle 4 ans a été introduite dans le Régime pédagogique en 1981. Dès lors, elle était offerte à demi-temps aux enfants handicapés et à ceux vivant en milieu défavorisé.

Après les négociations visant le renouvellement de la convention collective 2010-2015, la FAE a obtenu un projet pilote qui transformait 6 classes de maternelle 4 ans à demi-temps de milieu défavorisé en classes à temps complet. Ces projets ont été octroyés dans le cadre du dossier des élèves HDAA. Les deux parties, patronale et syndicale, reconnaissaient alors la nécessité d'intervenir rapidement auprès des enfants les plus vulnérables afin de prévenir de possibles problèmes d'adaptation ou d'apprentissage. En juin 2013, l'Assemblée nationale a fait sien le projet des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé puisqu'elle adoptait, à l'unanimité, le projet de loi n°23 qui enchâssait l'existence de ces classes dans

la Loi sur l'instruction publique. L'adoption du projet de loi n°23 a réjoui la FAE. Le déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé est une orientation inscrite dans sa plateforme pédagogique depuis 2009. Pour la Fédération, il s'agit d'une mesure résolument orientée vers un objectif d'égalité des chances et d'intervention précoce.

En effet, la nécessité d'intervenir dans les milieux défavorisés n'est plus à démontrer. De nombreux écrits témoignent du lien qui unit la défavorisation économique et ses conséquences négatives, notamment en ce qui a trait aux retards de développement en matière de langage et de maturité scolaire, à l'hyperactivité et au décrochage scolaire.¹

Le 14 février dernier, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a déposé le projet de loi n°5 à l'Assemblée nationale. L'objectif poursuivi est de rendre accessible la maternelle 4 ans à tous les enfants du Québec dès l'année scolaire 2023-2024. Selon le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ), cette mesure permettra de contrer le décrochage scolaire et d'accroître le taux de réussite chez les jeunes. Le déploiement universel de la maternelle 4 ans ne rendra pas pour autant sa fréquentation obligatoire. Le gouvernement souhaite que les parents puissent avoir le choix d'inscrire leur enfant dans un centre de la petite enfance (CPE) ou encore à l'école.





UN SERVICE D'UNE GRANDE QUALITÉ

Pour favoriser la réussite des enfants, il est essentiel d'intervenir rapidement sur les facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur les apprentissages ou le comportement. L'intervention précoce permet d'identifier de possibles problèmes d'adaptation ou d'apprentissage et de s'assurer que les services appropriés seront au rendez-vous, le cas échéant.

Les enseignantes et enseignants du préscolaire possèdent les connaissances et les compétences requises pour reconnaître les facteurs de vulnérabilité ainsi que leurs manifestations chez les enfants. Détenant un baccalauréat en enseignement, le personnel enseignant est en mesure d'intervenir de façon efficace afin de permettre aux élèves de milieu défavorisé de commencer leur parcours scolaire en étant sur la même ligne de départ que ceux des autres milieux.

POUR LA FAE, IL NE S'AGIT PAS D'OPPOSER LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE ET LA MATERNELLE 4 ANS EN MILIEU DÉFAVORISÉ, MAIS PLUTÔT DE S'ASSURER QUE LES SERVICES ÉDUCATIFS LES MIEUX ADAPTÉS AUX POPULATIONS D'ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE SOIENT GARANTIS.

¹ Comité de la gestion scolaire de l'île de Montréal, Guide d'accompagnement de la carte de défavorisation des familles avec enfants de moins de 18 ans de l'île de Montréal, p.8.

² Conseil supérieur de l'éducation, Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services, août 2012, p.75.

CONTRAIREMENT À LA POSITION DU GOUVERNEMENT, LA FAE EST D'AVIS QU'IL FAUT POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES CLASSES DE MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN EN MILIEU DÉFAVORISÉ, LÀ OÙ SE TROUVE UNE FORTE PROPORTION D'ENFANTS VULNÉRABLES.

LA FAE PARTICIPERA À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE À PROPOS DE LA MATERNELLE 4 ANS, ET DÉFENDRA L'IMPORTANCE DE LA PRIORISER À TEMPS PLEIN EN MILIEU DÉFAVORISÉ.

UNE AFFAIRE DE COMPLÉMENTARITÉ

En 2012, le Conseil supérieur de l'éducation affirmait que moins de 73 % des enfants de 4 ans fréquentent un service de garde régi ou l'école. Il semble que l'accessibilité géographique et économique des services de garde en milieu défavorisé expliquerait en partie cette situation.

La maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé ne vise donc pas à remplacer les centres de la petite enfance, dont la contribution est indéniable. Elle est complémentaire aux services de garde à la petite enfance qui sont peu ou pas fréquentés par les enfants vivant en milieu défavorisé.